



**RENNES,  
le 27 juin 2007**

Depuis 1993, date à laquelle notre pays a été mis en demeure de mieux préserver la ressource en eau contre la pollution des nitrates en Bretagne, les retards et l'insuffisance des actions mises en œuvre n'ont pas permis à la France de respecter ses engagements européens. Aussi la saisine de la Cour Européenne de Justice ne peut être une surprise.

Il importe à présent, pour que la facture soit la moins élevée possible, de tout faire pour atteindre au plus tôt les objectifs de qualité des eaux sur les bassins versants en dépassement, et d'adopter des mesures de prévention pour les autres.

La fermeture des captages ne résout rien, est injuste vis à vis des consommateurs-contribuables et risque au contraire de démotiver les acteurs locaux. Il s'agit de trouver les voies d'un développement agricole qui économise les intrants, améliore la valeur ajoutée et abaisse la pollution. Cette agriculture qui produit tout en préservant l'environnement existe en Bretagne. Mais les agriculteurs qui la pratiquent sont pénalisés par l'application française de la PAC : où est la cohérence ?

Il faut donc mobiliser tous les acteurs (monde agricole, puissance publique, distribution, consommateurs, recherche agronomique, ...) et mettre en œuvre les mesures transitoires nécessaires puis les actions à moyen terme conduisant à la mutation positive attendue.

Cet enjeu de la reconquête de l'eau n'est pas seulement breton.

Le Grenelle de l'Environnement annoncé pour l'automne le Président de la République, devra aussi contribuer à y apporter des réponses.

**Contacts :**

**Cohérence** : Julian Pondaven 02 97 84 98 18

**FR Civam (agriculture durable)** : Gilles Maréchal 02 99 77 36 72

**Bretagne Vivante** : Daniel Piquet Pellorce 02 98 15 26 04

**Eau & Rivières de Bretagne** : Jean François Piquot 02 99 06 74 39